

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2019

N° 2019.066

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin 2019 à 17h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 20 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, Jean-Noël CHALVIN, adjoints, BALME Michel, DEBOUT Stéphanie, ROY Sylvie, DODE Maryvonne, CHARREL Romain, DEVAUX Jean-Pierre, FOURNIER Jean-Luc, BISI Jean-Luc, GUIGNARD Thierry, GIRAUD Laurent, LESCURE Hervé, FAURE Estelle, MOREAU Françoise, CHOPARD Laurence
Conseillers municipaux.

Absents : ARLOT Maurice, POIROT Fabien, CASSEGRAIN Nicolas, Emmanuel DURDAN, BOURGEAT Delphine, BEL Florence.

Pouvoirs : Guylaine BARBIER donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN
Magali LESCURE donne pouvoir à Jean-Luc BISI
Jocelyne MARTIN donne pouvoir à Jean-Luc FOURNIER
Catherine GONON donne pouvoir à Laurence CHOPARD

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Mr Jean-Luc BISI et Michel BALME ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE-1.2.3-Actes Modificatifs (Avenants) aux contrats de DSP

Objet : Avenant au contrat de Délégation de Service Public des remontées mécaniques.

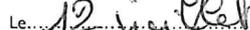
Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal que :

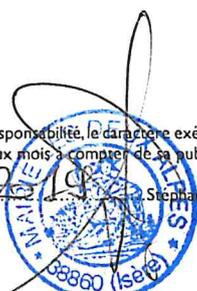
Le 10 juillet 2018, la commune de Les Deux Alpes et la société Deux Alpes Loisirs (DAL) ont conclu un avenant aux conventions de délégation de service public portant sur la construction et l'exploitation des pistes et remontées mécaniques sur les secteurs de Mont-de-Lans et Venosc en date des 30 juin 1993 et 14 janvier 1994.

Cet avenant avait pour objet de permettre l'engagement d'un programme d'investissements supplémentaires à court terme, non prévus initialement, et devenus nécessaires pour permettre d'améliorer la qualité d'accueil des usagers et l'attractivité du domaine skiable communal.

Était ainsi prévu le programme d'investissements suivants :

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le...  ... Stéphane SAUVEBOIS, maire



Echéancier	Désignation	Montants indicatifs million € HT	Observations
2018	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Démontage du tronçon 2 du TSD8 des Glaciers et remontage en remplacement des TSF Lac Noir/Toura ▫ Mise à niveau du tronçon 1 du TSD8 Glaciers 	3,75	<p>Déconstruction des gares/démontage des pylônes de ligne – Arasement des massifs</p> <p>Maintien en service du tronçon 1 TSD8 Glaciers jusqu'à la mise en service du TSD Pierre Grosse (voir 2019)</p>
2019	Démontage Tronçon 1 TSD8 Glaciers – Remontage en remplacement du TSD4 des Crêtes	3,05	Déconstruction des gares/démontage des pylônes de ligne – Arasement des massifs Démontage concomitant avec la construction du TSD Pierre Grosse
	Construction TSD6 Pierre Grosse	8,50	Construction concomitante avec le démontage/remontage du tronçon 1 du TSD8 des Glaciers
	Démontage/remontage TSD4 Crêtes dans combe de Thuit en remplacement des TSF Thuit et Thuit-Crêtes	3,30	Déconstruction des gares/démontage des pylônes de ligne – Arasement des massifs Remontage sous réserve d'une validation technique définitive (tracé et caractéristiques)
	Construction retenue de la Mura et réseaux neige de culture	0,1	Etudes préparatoires - Autorisation pour mars 2019 Enveloppe liminaire de 0,1M€ d'études à mobiliser en 2019 sur l'investissement global de 11M€ relatif au réseau de neige de culture
	Remontage TSF Toura sur secteur Super Venosc en remplacement du TSF démonté à l'été 2018	1,5	Axe en direction de la gare aval ex TSF Pied Moutet Terrassements de pistes associés
TOTAL 2018-2019		20,20	

Compte tenu de considérations financières et techniques liées à la géographie et la géologie des sites d'implantation des remontées mécaniques, les Parties entendent apporter des ajustements au programme d'investissements susmentionnés de la façon suivante :

- Remplacement du TSD6 Pierre Grosse par une télécabine ;
- Retrait du programme d'investissement des travaux liés au démontage des TSF Thuit et Thuit-Crêtes prévus initialement ;
- Retrait du Programme d'investissement les études préparatoires pour la construction de la retenue collinaire de la Mura ; les études seront financées par la commune ;
- Valorisation du TSD4 des Crêtes.

Laurence CHOPARD et Catherine GONON (son pouvoir) s'abstiennent. Ayant entendu cet exposé, à la majorité, le conseil municipal a décidé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer les documents afférents à l'avenant au contrat de Délégation de Service Public des remontées mécaniques.

Fait et délibéré en séance, le jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le... 12 juillet 2019 ... Stéphane SAUVEBOIS, maire

